

Chroniques et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **61 (1916)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Retour de relève. — Les compagnies de mitrailleurs d'infanterie.
— Une grand'garde au front belge. — Un nouvel et très regrettable incident militaire.

Les troupes romandes viennent de rentrer de leur troisième période de frontière. Très bon retour, qui a produit une favorable impression. Tout devient plus calme, plus posé, plus assuré dans l'allure générale des corps de troupes. Il y a plus de simplicité, moins de gens qui font des embarras. Les milices d'août 1914 sont devenues des troupes permanentes ; elles ont acquis le métier ; elles ont forgé pour devenir forgeron...

Grand succès pour les compagnies régimentaires de mitrailleurs. On les voyait de près pour la première fois ; peut-être les a-t-on vues comme telles pour la dernière, puisqu'elles sont destinées à devenir des compagnies de bataillon. De plus en plus des officiers que l'on considérait jadis comme subalternes deviennent de petits chefs d'unités mixtes. Quel joli commandement que celui d'un capitaine d'infanterie sur ses sections de fantassins, sa section de mitrailleuses, et le reste, le cas échéant. On a des exemples très intéressants au front où l'on trouve souvent des capitaines chargés de missions qui font de leur compagnie mixte de véritables petites divisions en raccourci.

L'aile gauche du front belge, entre Nieuport et Dixmude est tout entière inondée comme on sait. La ligne de défense principale suit le talus du chemin de fer en avant duquel l'inondation est tendue. Le sol étant au-dessous du niveau de la mer, il a suffi de crever les digues, et sur un kilomètre environ de largeur, un vaste lac de 80 à 90 cm. de profondeur protège les approches.

La ligne des grand'gardes est en avant de l'inondation, reliée avec l'arrière au moyen de longues et étroites passerelles. (Voir *Revue militaire suisse*, livraison de juin 1916, p. 365.) Les grand'gardes sont plus ou moins fortes, le plus souvent une compagnie mixte. Le capitaine-commandant est maître et seigneur dans sa redoute et sur son secteur de surveillance et de résistance fortifié, entouré de son monde, fantassins, mitrailleurs, sapeurs et pionniers,

poste de secours, et en liaison constante avec le chef de l'artillerie de son secteur aussi bien qu'avec son commandant dans la ligne principale.

Comme bien on s'en doute, cette question des liaisons est l'objet de toute attention. Chaque chef de grand'garde a son appareil téléphonique et télégraphique, avec et sans fils, et ses lignes de signaux optiques pour signalisation de jour et de nuit. Enfin, si tous ces moyens font défaut, quatre pigeons voyageurs sont à disposition, que l'on vous présente dans la cage d'osier qui leur sert de cantonnement.

Pour en revenir à nos mitrailleuses, nous sommes en voie d'être tout à fait à la hauteur des exigences. Cavalerie, groupes divisionnaires, infanterie, les effectifs de leurs engins répondent aux expériences de la guerre, le recrutement du personnel a été soigné, et les résultats de l'instruction passent pour très satisfaisants. Nous pourrions citer telle compagnie restée en forme après 97 km. de marche en 27 heures.

Au début, quelques plaintes se sont élevées à propos du recrutement. On a vu des commandants de bataillon d'infanterie plus disposés à se débarrasser de leurs mauvais éléments en les passant à la nouvelle arme, qu'à se rappeler les nécessités de la camaraderie de combat et les obligations impérieuses de la solidarité du champ de bataille. Songer à son seul commandement est assurément humain ; ce n'est pas d'aujourd'hui que charité bien entendue commence par soi-même ; mais c'est d'un tacticien et d'un chef insuffisants. S'il est un enseignement que tous doivent retenir de la guerre actuelle, et auquel tous doivent continuellement subordonner leurs résolutions et leur action, c'est celui de la liaison des armes. On le savait avant la guerre, mais encore trop superficiellement, semble-t-il, puisque un an après sa déclaration, des officiers chargés de commandements importants n'en tiraient pas toutes les conséquences.

* * *

C'est qu'il est très difficile d'être un chef, difficile particulièrement dans une armée qui ne se bat pas, et qui doit rester l'arme au pied. A cet égard, nous aurons fait en Suisse de douloureuses expériences, et assez nombreuses pour que notre armée pût se passer de la dernière. D'autant plus que son origine a été une chose insignifiante, un article de journal extrêmement superficiel, auquel personne ne se serait arrêté si le colonel-divisionnaire de Loys ne l'avait entouré de l'éclat de son admiration, de son nom et de sa fonction militaire.

Cette dernière qualité surtout a été la cause du mal. L'admiration relève du goût, et tous les goûts sont dans la nature ; un nom ne vaut que par le travail et la probité de celui qui le porte ; mais la fonction est bien nationale, elle crée la responsabilité devant l'armée et devant le pays.

Nous savons assez — et pour l'intelligence d'un des chefs de notre armée il nous plaît de le dire, — qu'il n'a pas entendu couvrir de son approbation tout le contenu de l'article auquel, pour son propre malheur, il a fait une si inutile réclame. Il s'est livré à un premier mouvement, a cédé à son tempérament, en cavalier de l'époque où la cavalerie chargeait, oubliant pendant un instant le sang-froid, cette autre qualité d'un chef. L'auteur des présentes lignes serait le dernier à lui prêter des intentions qu'il ne saurait avoir eues. Au point de vue des intérêts de l'armée et de la défense nationale, il n'en a pas moins commis une très lourde erreur.

On connaît la lettre malheureuse. Elle a été adressée au directeur de la *Gazette de Soleure* qui l'a publiée le 28 août :

Dans le N° 195, du 23 août, de la *Gazette de Soleure*, je lis l'article du D^r E. Bi : « La route de Canossa ».

Enfin, un homme qui ose écrire ce que beaucoup pensent ! J'adresse à l'auteur, avec une profonde émotion, mes remerciements.

Pourquoi avoir une armée, pourquoi exercer des troupes si devant l'étranger on s'incline comme des lâches ? Plus aucun sentiment d'honneur, plus de fierté nationale ! L'amertume étreint les cœurs en présence de cette effroyable déchéance !

Soyez assurés, vous, vous tous qui comptez sur nous, que la division sera debout, sitôt que vous l'appellerez, et que mon sentiment est partagé par les officiers, sous-officiers et soldats que j'ai l'honneur de commander.

Le commandant de la 2^e division :

LOYS.

Il y a lieu de distinguer à propos de cette lettre sa publication, l'explication donnée de cette publication par l'auteur, le contenu.

Le colonel de Loys affirme que la publication n'a pas été dans ses intentions. On peut l'en croire sur parole. Ça aurait été trop bête. Quelque convaincu qu'il pût être de la lâcheté générale, il se doutait bien que, rendue publique, sa missive, le dernier paragraphe surtout, prendrait des allures de pronunciamiento qui ne passeraient pas inaperçues chez un peuple peu porté à ce genre de manifestation, et qu'elle lui coûterait de façon certaine un commandement auquel il est naturel qu'il tienne beaucoup. Donc, à moins d'une aberration qui relèverait de la psychiatrie, l'intention de ne pas livrer la lettre à l'impression n'est pas douteuse.

Dès lors, les conclusions excessives qu'on en a tirées, à l'étranger

surtout où le caractère de la nation suisse est mal connu et, par conséquent souvent mal compris, sont sans fondement. Il n'y a pas de place en Suisse pour un officier qui prétendrait conduire ses troupes dans des voies politiques où il ne leur plaît pas d'entrer. D'autres l'ont constaté déjà, et si tous ne paraissent pas s'être soumis autant qu'on pourrait le désirer, au moins savent-ils à quoi s'en tenir.

Ainsi, premier point non douteux. Passons au second. Le colonel-divisionnaire de Loys a expliqué l'erreur de la publication par la nouvelle lettre suivante :

Quartier-Général, le 30 août 1916.

Rédacteur de la *Solothurner Zeitung*,

Soleure.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Ma lettre n'était pas destinée à la publication et je suis étonné que vous ne m'ayez pas pressenti à ce sujet.

Elle était adressée à l'auteur de l'article : *Gang nach Canossa*, à titre privé et comme le reflet de mon opinion personnelle.

Je vous serais obligé de publier cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments distingués.

Le commandant de la 2^e division :

LOYS.

La *Revue militaire suisse* n'est pas un journal de polémique. Elle ne se sent nullement portée à envenimer par des querelles de mots un cas très malencontreux et ne se reconnaît aucun droit, pas plus qu'elle n'en aurait le désir, de contester l'intention affirmée par cette nouvelle missive. Elle ne peut donc que regretter que par une rédaction défectueuse le colonel-divisionnaire de Loys ait prêté à de nouvelles suspicions et rendu difficile, devant le tollé général, la tâche de ramener les faits à ce qui semble être la vérité. Si en esprit la lettre s'adressait à l'auteur, elle a été adressée, littéralement, à la rédaction de la *Gazette de Soleure*, sans plus de précision, semble-t-il. Elle était donc bien destinée à être lue par cette rédaction autant que par l'auteur, l'une et l'autre mis au bénéfice commun du même état d'admiration. On ne saurait expliquer autrement le dernier alinéa : Soyez assurés, vous, vous tous qui comptez sur nous, que la division sera debout, sitôt que vous l'appellerez...

Ainsi, lettre privée certainement, mais lettre collective, et si le rédacteur de la *Gazette de Soleure* est aussi fier de son journal que le colonel de Loys de sa division, il ne faut pas être trop surpris que la déformation professionnelle de journaliste l'ait sollicité à une alliance avec la déformation professionnelle du militaire pour étaler dans ses colonnes cette prose exceptionnelle,

Le deuxième point se résume donc en une seconde lettre aussi imprévoyante que la première et qui ne la corrige d'une part que pour l'aggraver d'autre part. Plutôt que cela, on aurait préféré voir l'erreur crânement endossée, en soldat qui accepte ses fautes et leur conséquence. Si le colonel de Loys avait consulté un ami vrai, de ceux qui ne flagornent pas la prospérité, mais ne donnent pas non plus dans l'adversité le coup de pied de l'âne, il lui aurait, je suppose, donné ce conseil.

Quant au contenu de la première lettre, inutile d'insister ; en la forme et partiellement par le fond, elle ne tient pas debout. Que penser de ce dernier paragraphe qui aboutit, en fait, à faire répondre toute la 2^e division, divisionnaire en tête, à l'appel de M. Bircher, médecin à Aarau, et du rédacteur de la *Gazette de Soleure*, cela parce qu'ils ont publié un article de journal qui fourmille d'erreurs historiques et où l'injure coudoie la diffamation. Il a fallu pour le souci de sa réputation, que le colonel de Loys informât officieusement qu'il ne souscrivait point à cette partie du dit article, ce qui équivalait à en condamner les trois quarts, et que seul le dernier quart avait causé son émotion.

En définitive, au regard du commandant de la 2^e division, ce qui reste de ce déplorable incident, ce n'est pas la publication involontaire de son manifeste, ce n'est même pas l'opinion que lui inspire la politique du Conseil fédéral, — bien d'autres l'ont trouvée médiocre, cette politique de neutralité effacée et de gènes apparentes ou réelles devant la force d'un empire, — c'est une série d'actes imprévoyants, abusifs et ridicules qui ont compromis l'autorité de son commandement et entamé la confiance qu'il devait inspirer.

Que le Conseil fédéral se soit fâché, c'est naturel. Qu'il ait réclamé du général une punition sévère, c'était son devoir. Et que le général ait mis huit jours pour borner cette sévérité à une réprimande, c'est d'un très indulgent ami. En définitive, il n'y aura eu qu'une victime, l'armée ; elle doit commencer à s'y faire, hélas !

Le général a donc réprimandé dans les termes suivants :

Berne, le 6 septembre.

La *Gazette de Soleure* n° 199 a publié de vous une lettre dans laquelle vous exprimez en termes très chaleureux votre approbation à l'auteur, à vous inconnu, d'un article traitant de la situation actuelle de notre pays.

Cette lettre a provoqué une grande émotion dans tout le pays ; elle a donné lieu à des articles de journaux et à des manifestations diverses, qui ne laissent pas de porter atteinte à la dignité et au bon

renom de notre pays, quoique le ton général de votre lettre montrât votre souci de sa sécurité et de sa conservation.

Il est vrai que, sitôt après la publication de cette lettre, vous m'avez mis au courant de l'affaire et déclaré catégoriquement que cette publication avait eu lieu à votre insu et tout à fait contre votre volonté, déclaration confirmée par la rédaction du journal. Vous m'avez, en outre, déclaré spontanément que vous n'aviez eu aucune intention de critiquer les mesures prises par le haut Conseil fédéral en présence de la situation intérieure que vous déplorez.

Malheureusement ces déclarations ne changent rien au fait que votre lettre, qui ressemble à un *pronunciamento* militaire, a paru dans un journal. Vous ne vous y exprimez pas de façon à éviter que le public n'y voie une critique injuste et offensante des mesures prises par nos plus hautes autorités, seules responsables du bien du pays et qui, dans ces temps difficiles, ont besoin de la confiance de tous les bons citoyens et avant tout des chefs de l'armée.

Aujourd'hui, où le souci des destinées de la patrie peut expliquer et excuser la nervosité des critiques, l'officier qui occupe une haute situation et qui, par ce fait, assume de lourdes responsabilités, doit se garder, même dans un cercle intime, d'émettre sur les plus hautes autorités du pays, des opinions qui pourraient donner lieu à de fausses interprétations de sa pensée. L'officier doit aussi veiller à ce que des opinions dont il ne doit pas vouloir la diffusion (parce qu'il sait qu'il ne doit pas, dans sa position, les exprimer publiquement) ne tombent pas dans le domaine public. Enfin l'officier ne doit jamais oublier que, dans des lettres privées du genre de celles dont il est question, il ne doit pas employer la signature dont il se sert habituellement pour les affaires de service. Par le fait qu'il accompagne son nom de la mention de sa fonction dans l'armée, son écrit perd le caractère de lettre privée.

Vous n'avez pas tenu compte de ces divers points ; je vous inflige, en conséquence, une réprimande sévère.

Le haut Conseil fédéral, avec lequel il a été de mon devoir de conférer sur cette affaire parce qu'elle touche aux intérêts généraux du pays, s'est déclaré d'accord avec cette mesure.

LE GÉNÉRAL.

Cette lettre est bien faite. Le général est assurément un bon journaliste. Mais, après l'avoir lue, on ne peut s'empêcher de se demander quelle est la situation du commandant de la division au regard des troupes sur lesquelles il exerce son commandement, et si, confirmant les actes d'irréflexion qui ont frappé dans sa conduite, elle lui laisse l'autorité indispensable à un chef.

Ainsi se pose, comme lors de l'affaire dite des colonels, la question du critère d'après lequel doivent être jugés des commandants : est-ce à l'officier qu'il faut regarder en premier lieu, ou à la troupe ? Et comme dans l'affaire des colonels, ceux qui sont assez fermes pour oublier les individus, la camaraderie, l'amitié, quelque regret que puisse leur causer cette pénible obligation, ceux-là diront : il faut penser avant tout à la troupe, parce que c'est elle qui se bat et qu'elle ne se bat bien que commandée par un chef dans lequel sa confiance est intacte.

Il est très possible qu'en cette matière, comme en tant d'autres, nous parlions en Suisse allemande et en Suisse romande deux langages différents. Le Suisse allemand a un respect plus grand que le welche de l'autorité au sens abstrait. Pour lui, l'autorité représente en soi-même quelque chose devant quoi le devoir est de s'incliner ; pour le welche, l'autorité en soi-même est une idée qui lui en impose modérément ; il sera plutôt enclin à la défiance, parce qu'il a volontiers soif de liberté et que l'homme au pouvoir a souvent soif de domination. L'autorité vaudra à ses yeux ce que vaut celui qui l'exerce ; elle sera considérée s'il est considéré, déconsidérée au cas contraire.

La lettre du général peut donc laisser le divisionnaire sans atteinte aux yeux du soldat suisse-allemand, non seulement parce qu'après comme avant il reste une autorité, mais parce que celle encore plus élevée du général a déclaré qu'il pouvait le rester. Aux yeux du Suisse romand, elle l'atteint plus profondément qu'une solide tranche d'arrêts, non pas tant parce que la réprimande est venue du général, que parce qu'elle corrobore l'opinion personnelle de ceux qui, dans leur for intérieur, avaient déjà réprimandé leur chef. La lettre du général n'est qu'une preuve confirmative, et dès lors, il n'est pas jusqu'à la modération de sa conclusion qui s'ajoute à l'atteinte portée au commandant en rendant plus difficile à l'avenir son pouvoir disciplinaire. A ce point de vue, elle ne lui a pas rendu service.

Elle est pénible à lire encore pour ceux que le système de défense du colonel de Loys a désillusionnés. « Vous m'avez déclaré spontanément, dit le général, que vous n'aviez aucune intention de critiquer les mesures prises par le haut Conseil fédéral en présence de la situation intérieure que vous déplorez. » Ainsi, non seulement la lettre du 28 août n'était pas destinée à la publication, mais elle n'était même pas destinée à être écrite ! Qu'est-ce alors que le divisionnaire a tant admiré dans la *Gazette de Soleure* ? Des impressions nuageuses ?

Si modéré que l'on tienne à rester, on aboutit à de graves conclusions pour peu que l'on admette une troupe composée d'hommes à l'esprit critique et qui ont l'habitude de regarder moins au képi qu'à la tête. En examinant les choses sous cet angle, force est de répéter ce que l'on a dit après le procès de Zurich : si, au premier combat, la troupe remporte un succès, la situation du chef compromis est rétablie. Mais au moindre revers, la méfiance aggravée risque de précipiter la démoralisation et de provoquer l'indiscipline.

On n'a pas le droit d'exposer une troupe, une armée, une patrie

à de pareils hasards, de jouer sur un coup de dé la confiance de soldats qui se battent pour leur pays. Un système disciplinaire qui dans l'appréciation des fautes d'un chef ne songe pas avant tout aux hommes est un système faux.

En résumé, l'impression laissée par le dernier incident est que la fermeté continue à manquer en haut lieu. Il ne faut pas s'en étonner. Moltke disait déjà que certaines fautes commises au début d'une campagne ne se réparent plus souvent pendant tout le cours de celle-ci.

F. FEYLER.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

A l'origine de l'intervention portugaise dans la guerre. — L'évolution des esprits. — La volonté de l'effort.

Pendant quatre siècles, le Portugal, qui avait joué un rôle si brillant dans l'histoire universelle, vivait replié sur lui-même. Il reprend aujourd'hui la notion du devoir des peuples de progrès dans la société des nations. Depuis quelques années, il s'est mis à travailler avec courage à sa propre transformation.

L'Allemagne ne voyait pas ces efforts d'un bon œil. Elle convoitait les territoires d'outre-mer portugais : Angola, Mozambique. Dira-t-on que l'Allemagne souffre du cauchemar des petits Etats ? Elle n'admet pas la prospérité et le bonheur hors des frontières de l'Empire allemand.

Déchaînant l'affreuse catastrophe qui sème le deuil et la désolation dans la vieille Europe, elle n'a pas oublié le passé ; elle a tenu à profiter de l'occasion pour satisfaire sa haine, entretenue de longue date, contre la petite nation du sud-occidental. Elle a provoqué la guerre que nous lui faisons en nous attaquant à Angola. Nous avons repoussé par les armes ses tentatives ennemies en Afrique. Néanmoins, en apparence, les relations entre les deux Etats n'en ont pas été troublées.

Mais l'Allemagne ne se sentait pas satisfaite. Coûte que coûte, elle désirait nous lancer dans le tourbillon de la guerre. Elle éprouvait l'insatiable besoin de nous blesser dans notre amitié pour l'Angleterre et dans nos sympathies pour les Alliés. La réquisition des navires de commerce allemands mouillés dans les eaux portugaises lui a fourni un prétexte. Cependant l'Italie avait agi de même sans soulever de grandes protestations du gouvernement allemand. Mais

l'Italie, c'est l'Italie, et le Portugal, le Portugal. L'Allemagne nous déclara la guerre.

Le Portugal réagit. Et que voit-on ? L'état de guerre créant une armée portugaise qui soit apte à répondre à toutes les éventualités.

Notre préparation a suivi son train. D'abord, à la rupture de la paix, en août 1914, nous avons été pris au dépourvu. Le pays n'était pas en condition pour prêter immédiatement un concours militaire à ses amis. La nouvelle organisation de l'armée comptait à peine quatre années et ne pouvait rendre les résultats miraculeux que d'aucuns attendaient des lois républicaines. En outre, les milieux populaires n'ont pas vu tout de suite la portée morale de cette grande guerre. Elle se poursuivait loin de nos territoires. La nation en a eu pourtant l'intuition, car elle a admis que dès les premiers jours nos bouches à feu, nos armes, nos munitions, nos approvisionnements fussent dirigés, à la disposition de nos alliés, sur le théâtre des opérations.

Mais l'envoi de combattants demeura au second plan. Une fraction seulement de la presse en émit l'idée, mais avec timidité, sans l'enthousiasme des grandes heures. En présence de l'importance des effectifs et de la préparation des armées aux prises, quel accroissement de forces pouvaient bien représenter deux ou trois divisions portugaises ? La défense territoriale pouvait-elle être abandonnée en envoyant nos troupes d'élite au loin ?

L'affront allemand précipita les événements. La volte-face populaire se dessina tout à coup. La secousse agit profondément dans l'âme nationale. Quelque chose avait été touché de notre esprit d'indépendance. Le changement d'opinion fut radical.

Les faits confirmèrent le sentiment général. Les expéditions coloniales qui suivirent la déclaration de guerre de l'Allemagne furent poursuivies, entourées d'une atmosphère d'enthousiasme, de fierté et d'espoir. Un gouvernement national fut institué ; au portefeuille de la guerre, un homme de caractère ; et l'essor donné à la préparation de la guerre dépassa l'attente des plus optimistes.

Les troupes furent mobilisées, instruites, exercées en grandes unités. On vit manœuvrer des effectifs de guerre qui mettaient à profit les enseignements actuellement connus, comme ayant la sanction des champs de bataille. Les crises aiguës dont avait souffert notre armée furent conjurées.

Le matériel de guerre auxiliaire faisait défaut. Il a été créé. Nous avons acquis ce dont nous avions besoin. Des commissions furent envoyées à l'étranger, à la recherche de l'outillage et des armements qui nous manquaient.

Les cadres subalternes ont été formés de toute pièce, avec des éléments de choix. Nos écoles du cadre permanent ont intensifié leur enseignement et créent une pépinière d'officiers et de sous-officiers de carrière qui suffise aux éventualités d'une longue campagne. Les écoles préparatoires d'officiers et de sous-officiers de milice furent prolongées et le rendement compense les sacrifices. Le corps des médecins et vétérinaires fut complété ; le service de santé et le service d'administration reçurent une impulsion nouvelle. Toutes les pièces de l'organisme complexe d'une armée surgirent presque miraculeusement. Bref, il nous fut donné d'assister au spectacle superbe d'une nation qui s'ennoblit par un travail méthodique en vue de défendre son autonomie plusieurs fois séculaire et de prêter à ses alliés une force loyale en état de collaborer à la défense de la civilisation compromise par une entreprise de réaction.

Le Portugal est convaincu que c'est avec les sacrifices des petites nations que sera construit l'édifice du droit nouveau. Les grandes assises de la civilisation humaine ont toujours reposé sur les sacrifices des petits et des humbles. La guerre d'aujourd'hui confirme le passé. Le Portugal se prépare à joindre ses efforts à ceux des nations, petites et grandes, qui se sont levées pour la défense de la liberté menacée.

BIBLIOGRAPHIE

Après les 1^{er} et 3^e, le 6^e cahier de l'*Histoire militaire de la Suisse* vient de paraître. Ses deux chapitres sont de nature à intéresser de nombreux lecteurs. Le premier est de l'historien bernois Richard Feller. Il débute par un bref résumé des rapports politiques de la Suisse avec les Etats étrangers, depuis la paix perpétuelle avec la France en 1516 jusqu'à la chute de l'ancienne Confédération en 1798. L'auteur insiste notamment sur l'alliance de la Confédération avec la France, qui domine la politique de toute cette période, et sur les alliances passagères des cantons catholiques avec la Savoie et l'Espagne. Il rattache à cet exposé le service mercenaire suisse, qui, après avoir contribué à faire naître la politique d'alliances, fut à son tour réglé par les nécessités changeantes de cette politique. L'auteur montre les causes politiques, économiques, militaires du service mercenaire et marque les étapes de son évolution en narrant quelques hauts faits d'armes.

Le chapitre suivant est dû à un historien de Coire, le capitaine Friedrich Pieth. Il étudie la Suisse pendant la guerre de Trente ans. Voici d'abord les Grisons et la Valteline devenus le champ clos où les grandes puissances se disputent les passages des Alpes, ardente